

CANTON DE MONTBRISON

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 9 mars 2026**

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	09

L'an deux-mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mars deux-mille-vingt-six s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT

Absents excusés : , Jean PARIZOT, Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Christian CLAIRET

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2026**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Approbation du CFU (Compte Financier Unique)

Monsieur Christian CLAIRET, premier Adjoint, présente le Compte Financier Unique qui fait apparaître les résultats suivants :

**Budget général :**

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 :	33 547,77 €
Report excédent antérieur :	190 375,14 €
<u>Excédent de clôture 2025 :</u>	223 922,91 €

Excédent d'investissement de l'exercice 2025 :	102 202,57 €
Report déficit d'investissement antérieur :	- 1 504,87 €
<u>Excédent de clôture 2025 :</u>	100 697,70 €

**Affectation du résultat**

Reste à réaliser (dépenses) :	76.800,00 €
Reste à réaliser (recettes) :	90.000,00 €

En fonction des résultats de l'exercice précédent et des opérations envisagées sur 2026 (budget général), Madame Stéphanie FAYARD propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Au compte 1068	20 000,00 €
Au compte 002 :	203 922,91 €

Conformément au CGCT, Madame la Maire ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le compte financier unique 2025 du budget de la commune, et l'affectation du résultat sur le budget général 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

2. Affectation du résultat

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'affectation du résultat a été traité avec l'approbation du Compte Financier Unique (CFU).

3. Vote du budget 2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2026 de la Commune, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **472 122,91 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **321 594,48 €**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, le budget prévisionnel 2026 de la Commune, tel que présenté.

Madame la Maire et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents cette délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

4. Questions diverses

- Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'agent en contrat PEC au SIRP a repris le 23 février 2026, puis a été en arrêt du 24 au 27 février. Il ne s'est pas présenté à la reprise du 2 mars et a transmis un mail de démission.

Le SIRP est dans l'attente de la lettre de démission en recommandé pour pouvoir prendre en compte cette démission.

Un point avait été réalisé avec l'agent concernant son poste. L'agent remplaçant a été rappelé et sera en CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Voirie :

L'entreprise Gourbière va intervenir, sur le chemin communal de la Goutte pour les travaux prévus.

- Madame le Maire rappelle que les élections municipales se tiendront le dimanche 15 mars 2026. Un tableau d'organisation des permanences sera transmis aux élus. L'installation du bureau de vote est prévue le jeudi 12 mars 2026 au matin.

Mornand-en-Forez, le 9 mars 2026

Le Maire  
Stéphanie FAYARD



Le secrétaire  
Christian CLAIRET